

Disparition de l'ecclésiastique

Je commençai d'ébaucher cet article en 1959, et il fallut les instances d'un ami pour que je consente à sa parution, qui intervint en 1967 dans une revue publiée à Chicago, The Critic.

Des changements profonds doivent intervenir dans les structures de l'Église catholique si elle veut survivre. Je suis convaincu que ces transformations ne manqueront pas de se produire et que, dès maintenant, il est possible de les envisager, sans pour cela sortir du cadre de la théologie la plus traditionnelle. Pourtant, ces changements bouleverseront l'idée que se font de l'Église les catholiques, une idée si profondément ancrée dans les esprits que ceux-là même qui n'appartiennent pas au catholicisme la partagent souvent.

Il était, certes, possible de traiter ce sujet en restant dans le domaine des abstractions. J'ai préféré l'envisager dans une perspective concrète, avec le souci de préciser ce que serait, à mon sens, le sort futur de l'ecclésiastique et les conséquences sur son statut, son rôle, sa définition personnelle, sa position sociale. Je tenais à aborder cette question avec simplicité et, si possible, clarté. Mais une étude placée dans le cadre de la réalité s'imposait également pour d'autres raisons. Je tiens à préciser d'embolie ma volonté de ne pas innover en matière de théologie : sur ce plan, je ne voudrais pas faire preuve d'audace ou allumer une polémique. En me contentant de cerner des conséquences sociales, une thèse comme la mienne, pour orthodoxe qu'elle soit, soulèvera déjà suffisamment de protestations au sein de la majorité de l'Église, en grande partie conservatrice.

Il ne me semblait pas moins important que la « gauche catholique » se sente concernée par ce débat, ce qui ne pouvait se faire qu'en me limitant aux problèmes du clergé proprement dit. Parmi cette « gauche », les suggestions concernant une réforme du clergé sont légion, en particulier depuis 1960. Or, la plupart d'entre elles ne me paraissaient ni suffisamment nouvelles pour présenter un intérêt véritable (je pense au mariage des prêtres, aux prêtres engagés dans l'action sociale ou révolutionnaire), ni suffisamment preuve de confiance à l'égard des positions fondamentales traditionnelles, avec lesquelles, pour ma part, je n'entends pas que l'on transige (ainsi de la valeur du célibat librement consenti, de la structure épiscopale de l'Église, de la nécessité de l'ordination des prêtres...).

L'Église romaine se trouve être la plus grande administration non gouvernementale du monde. Elle emploie un million huit cent mille travailleurs à plein temps : prêtres, laïcs, religieux et religieuses. Ces employés travaillent au service d'un organisme qu'une firme américaine de consultants en management citait en exemple comme un des plus efficents, à égalité avec la General Motors et la Chase Manhattan Bank. Certains voient là un motif de fierté, mais d'autres s'effraient de cette mécanique bien huilée : ils se demandent si l'Église ne s'est pas coupée de l'Évangile et du monde. Ces sentiments se retrouvent avec plus ou moins de force parmi tout son personnel administratif, en proie maintenant à l'incertitude, au doute, à la confusion, tant et si bien que le géant, ébranlé, menace de tomber.

Parmi le personnel de l'Église, certains souffrent de cette situation nouvelle, d'autres font des efforts héroïques, consentent des sacrifices, d'autres encore, à regret ou joyeusement, veulent voir dans cet état de choses l'annonce de la disparition de l'Église romaine elle-même. Je me permets de suggérer que ce qu'il faudrait accueillir avec un sentiment d'allégresse, ce serait la fin de l'ère bureaucratique de l'Église. Au cours de cet essai, je voudrais faire apparaître certains aspects de la situation présente de l'Église et suggérer des méthodes qui permettraient d'entreprendre certaines réorganisations profondes de ses structures. Je n'entends pas proposer de tout changer, et

encore moins de détruire l'Église de fond en comble. La disparition complète de ses structures visibles irait à l'encontre de la loi sociologique et de son mandat divin. Mais, si l'Église entend répondre à l'appel de Dieu et à celui de l'homme d'aujourd'hui, il faut qu'elle consente à se transformer, qu'elle ne se satisfasse pas seulement de mesures énergiques ou de réformes visant à lui faire rattraper son retard. Je tenterai donc de souligner certaines possibilités d'évolution qui trouvent leurs racines dans les origines mêmes de l'Église, et qu'il faut, sans crainte, laisser se développer pour répondre aux nécessités de la société de demain. L'acceptation de cette réforme spécifique exigera de l'Église qu'elle assume la pauvreté évangélique du Christ. En même temps, l'Église, parce qu'elle s'apercevra du processus de socialisation progressive du monde, parviendra à considérer ce phénomène non plus avec méfiance, mais avec joie et respect.

L'Église institutionnelle est en crise. Ceux-là même dont la loyauté et l'obéissance maintiennent son organisation et en assurent l'efficacité l'abandonnent en nombre croissant. Avant 1960, les « défections » étaient relativement rares ; elles sont aujourd'hui fréquentes ; demain, elles seront peut-être la règle. À la suite de drames personnels vécus dans le secret des consciences, des employés de l'Église décident de plus en plus souvent de renoncer à la sécurité spirituelle et financière que le système leur dispensait. Je crains fort que, en une seule génération, nous n'assistions à la généralisation de ce phénomène.

Devons-nous imputer cette situation à une certaine forme d'esprit ou à un manque de « générosité » de la part des déserteurs ? Il faut, assurément, en trouver la raison dans les structures elles-mêmes. Conclusion que l'on pourrait assimiler à un jugement *a priori*, dans la mesure où les structures que nous connaissons aujourd'hui se sont développées en réponse à des situations anciennes très différentes des nôtres ; sans oublier que l'Église doit tenir son rôle dans un monde dont les propres structures sociales semblent se modifier à un rythme accéléré. Pour éclairer quelque peu cette situation, je me contenterai donc tout d'abord d'étudier la nature et la fonction du ministère sacerdotal, par l'entremise duquel l'Église s'ouvre et pénètre

dans le monde. Nous parviendrons ainsi à nous faire une idée de ce que sera l'Église de demain.

Il paraît évident que la conception du ministère telle qu'elle est définie par l'Église ne suffit pas. D'un simple point de vue quantitatif, par exemple, l'Église a-t-elle vraiment besoin de tous ces employés à plein temps qui assurent le fonctionnement de sa structure opérationnelle ? Allons plus loin : la situation présente ne suggère-t-elle pas la nécessité d'un nouvel examen approfondi des divers éléments qui s'associent pour aboutir à l'idée généralement admise que le prêtre doit être le représentant essentiel de l'Église dans le monde ? Ce concept se trouve encore affirmé dans les décrets conciliaires. La nécessité se fait sentir d'une réévaluation des rapports qu'il peut y avoir entre le ministère sacré et le concept d'un personnel à plein temps, entre le ministère et le célibat, et enfin entre ce même ministère et l'éducation théologique.

Tout se passe aujourd'hui comme si l'on admettait définitivement que les fonctions ministérielles de l'Église, dans leur presque totalité, devaient être exercées par des employés à plein temps, insuffisamment rémunérés, possédant les rudiments d'une éducation théologique et se soumettant à une loi ecclésiastique qui prescrit le célibat. Dans le but de rechercher de nouvelles directions, qui aient plus de valeur sur les plans évangélique et sociologique, j'aborderai séparément quatre aspects du problème : la réduction du nombre des personnes dont la vie matérielle dépend de l'Église ; l'ordination au ministère sacerdotal d'hommes possédant un emploi indépendant dans la société ; le renoncement spécifique impliqué dans le vœu de célibat ; le rapport entre le ministère sacré et l'éducation théologique.

LE CLERGÉ : QUANTITÉ OU QUALITÉ ?

Le personnel ecclésiastique jouit de remarquables priviléges. Tout adolescent désireux de s'engager dans cette voie peut escompter une situation stable, assortie d'avantages personnels et sociaux dont la plupart dépendent de l'ancienneté, et non de la compétence ou de la productivité. Ses droits à une sécurité

économique et sociale sont plus réels que les projets sur le salaire garanti.

Les employés ecclésiastiques occupent souvent des logements qui appartiennent à l'Église ; ils bénéficient au besoin d'un traitement de faveur dans ses hôpitaux et de l'éducation dispensée dans ses écoles ; à leur mort, on les enterrer en terre sainte et on dira des prières pour le repos de leur âme. C'est la soutane, ou le col, qui sont garants de leur réputation et de leur rang social. Et le marché du travail à l'intérieur de l'Église est plus diversifié que dans n'importe quelle entreprise existante : on s'occupe de trouver une tâche à l'employé, préférant en général au laïc celui qui bénéficie d'une initiation rituelle. Certes, des laïcs travaillent dans l'entreprise religieuse et on leur concède quelques «droits civiques», mais leur carrière dépend principalement de leur aptitude à savoir tout accepter.

Récemment, l'Église romaine a suivi l'exemple de quelques Églises réformées, en transférant un plus grand nombre de ses employés du travail paroissial aux fonctions de gratté-papier. En même temps, la demande traditionnelle d'un accroissement du personnel au niveau de la paroisse et le processus simultané du développement pléthorique de la machine administrative dissimulent l'inadaptation grandissante de ces deux branches de l'entreprise. On se consacre fiévreusement à la recherche de fonds et de personnel nouveaux. On nous supplie de prier Dieu pour qu'il envoie plus d'employés dans les bureaux et qu'il inspire au fidèle le désir de payer la note. Personnellement, je ne suis pas disposé à demander à Dieu de tels «bienfaits». Le développement quasi automatique de l'administration se fait bien sans assistance divine et ne sert qu'à encombrer l'Église qui se retrouve accablée sous le nombre de ses prêtres, diminuant d'autant son rôle apostolique dans le monde d'aujourd'hui.

Le Vatican lui-même fournit une illustration de ce propos : depuis la fin du concile, les douze Vénérables Congrégations de la Curie ont été flanquées de nombreux organismes dont les fonctions se confondent et se chevauchent : commissions, conseils, organes consultatifs, comités, assemblées, synodes. Ce labyrinthe bureaucratique devient ingouvernable. Parfait ! Peut-être apprendrons-nous ainsi que les principes d'administration

des entreprises ne sont pas applicables au corps du Christ. Concevoir son vicaire comme une sorte de PDG ne vaut pas mieux que d'en faire un monarque byzantin. La technocratie cléricale est encore plus loin de l'Évangile qu'une aristocratie sacerdotale. Et peut-être nous apercevrons-nous enfin que le mythe de l'efficacité corrompt le témoignage chrétien de façon plus insidieuse que le pouvoir.

Au moment où une administration aussi imposante que celle du Pentagone cherche à effectuer des réductions de personnel en passant des contrats avec l'entreprise et la recherche privées, le Vatican, lui, entend promouvoir la prolifération et la diversification des organismes de l'Église. L'administration centrale de ce corps gigantesque échappe aux mains des Vénérables Congrégations, composées de prêtres de carrière italiens, pour passer dans celles de spécialistes ecclésiastiques recrutés dans le monde entier. La Curie pontificale du Moyen Âge devient le quartier général administratif et prévisionnel d'une gigantesque société anonyme contemporaine.

Remarquons que le prêtre faisant partie de cette organisation est, par un curieux paradoxe, également membre de l'aristocratie du seul pouvoir féodal subsistant en Occident : un État dont la souveraineté fut reconstituée par les accords du Latran. Puisque puissance il y a, elle s'affirme sur le plan diplomatique. Cette fonction diplomatique est apparue à l'origine pour défendre les intérêts de l'Église face aux autres États souverains. Maintenant, elle propose ses bons offices aux organismes d'intérêt public internationaux tels que l'Organisation de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde (FAO), l'UNESCO, et aux Nations unies elles-mêmes. Cette vocation nouvelle exige la création de postes et l'appel à un personnel qualifié. La hiérarchie, habituée au contrôle absolu sur ses subordonnés, cherche d'abord à mettre en place des éléments dociles, des clercs en l'occurrence, qui par définition lui sont soumis. Mais cette grande entreprise se heurte à une force contraire, dans la mesure où le nombre des défections va presque de pair avec celui des nominations. De là vient que, pour lutter contre la pénurie, on commence d'accepter à regret des laïcs soumis et obéissants.

Certains voudraient expliquer la défection des clercs en parlant de l'élimination des personnes indésirables. D'autres en rejettent le blâme sur les différentes mystiques du monde contemporain. L'institution, elle, cherche instinctivement à expliquer ce phénomène et la «crise» concomitante des vocations en des termes qui, finalement, visent à faire son propre éloge. N'oublions pas qu'il convient d'entretenir l'élan généreux et passionné qui seul fera naître des «vocations» plus nombreuses. Une petite minorité seulement est disposée à admettre que l'effondrement du cadre clérical devenu trop important, voire disproportionné, constitue un symptôme évident de son inadaptation. Encore moins nombreux sont ceux qui s'aperçoivent que le pape lui-même, s'il venait à perdre de son pouvoir d'intervention dans les affaires sociales du monde, si son rôle administratif dans l'Église diminuait, ne pourrait qu'y gagner sur le plan évangélique.

La périphérie de l'Église est régie, comme Rome elle-même, par la fameuse loi de Parkinson : « Le travail augmente avec le personnel disponible. » Depuis la fin du concile, les efforts de décentralisation collégiale ont abouti à une croissance incontrôlable de la bureaucratie qui s'étend jusqu'à l'échelon local. L'Amérique latine en offre un exemple caricatural. Les évêques latino-américains de la génération précédente se rendaient à Rome à peu près tous les dix ans pour faire leur rapport au pape. À part cela, leur contact avec Rome se réduisait aux demandes routinières d'indulgences ou de dispenses, transmises par la nonciature, et à la venue occasionnelle de visiteurs apostoliques. Aujourd'hui, un organisme complexe, la commission romaine pour l'Amérique latine, coordonne le travail de sous-commissions d'évêques européens et américains, afin de maintenir l'équilibre des pouvoirs avec l'Assemblée épiscopale latino-américaine. L'organisation de celle-ci comprend un conseil, le Consejo Episcopal Latinoamericano, ou CELAM, et de nombreux secrétariats, commissions, instituts et délégations. Le CELAM coiffe les assemblées épiscopales nationales, au nombre de seize, dont certaines présentent une organisation encore plus complexe. Tout cet édifice a été conçu pour faciliter des consultations éventuelles entre les évêques, afin que, rentrés

de dissimuler un autre aspect de la réalité présente que l'on n'aborde généralement pas. Des milliers de prêtres rejettent maintenant le célibat; ils offrent le triste spectacle d'hommes formés à la continence s'engageant tardivement dans un mariage qui, pour eux, risque d'être une expérience pleine d'aléas. En secret, maladroitement et de façon arbitraire, l'Église leur accorde une dispense et leur enjoint de renoncer à l'exercice du sacerdoce. Par suite de leur choix, ils ne peuvent plus servir de modèle, mais ils pourraient éventuellement continuer d'assurer des fonctions ecclésiastiques.

Ce qu'il faut, c'est ne plus dissimuler, mais faire paraître et élargir ce processus par lequel l'Église permet à un prêtre de se marier. Surtout, il faut que l'*«ex-prêtre»* comprenne que le bien de l'Église exige qu'il abandonne sa sécurité cléricale en même temps que ses fonctions ministérielles. Cela est tout aussi difficile pour le prêtre qui veut «s'en sortir» sans accepter les conséquences de ses actes, que pour l'évêque qui entend garder son prêtre «à tout prix». La perte de substance du clergé ne s'arrêtera qu'avec la disparition du système clérical actuel. Dans l'intervalle, l'ordination d'hommes mariés serait une erreur regrettable : elle ne ferait qu'accroître la confusion et retarder, comme nous l'avons vu, les réformes nécessaires.

La seule institution qui, dans l'Église, n'ait pas d'avenir et qui soit, de par sa nature même, réfractaire à toute réforme profonde perd aujourd'hui, à cause de la loi sur le célibat, un nombre accru de ses membres. La gravité de la crise des séminaires, par ailleurs, nous conduit à un examen beaucoup plus approfondi de l'ensemble de la question de la formation des prêtres en vue de leur ministère.

MINISTÈRE SACRAMENTEL ET ÉDUCATION THÉOLOGIQUE

Depuis le concile de Trente, l'Église a insisté sur la nécessité de former et d'éduquer ses ministres dans ses propres écoles. Elle espérait que ce processus continuerait à l'initiative personnelle de l'ecclésiastique au cours de sa vie cléricale, puisqu'elle préparait à une existence où il serait soumis à son contrôle

permanent. Mais, de nos jours, le recrutement d'hommes jeunes et généreux destinés à être façonnés dans le moule de la vie cléricale, telle qu'elle est encore décrite par le concile du Vatican, deviendra bientôt une entreprise presque immorale. C'est manquer du sens de ses responsabilités que de poursuivre la préparation de ces hommes à une profession en voie de disparition.

Cela ne veut pas dire qu'il faille une formation moins approfondie du prêtre, mais cette formation n'est possible qu'à la condition qu'elle soit précédée d'une meilleure éducation chrétienne. Tout le problème est encore de redéfinir cette éducation, car ce terme a fini par perdre de son sens, dans la mesure où l'on a voulu lui donner une signification trop étendue. La maturité personnelle, la précision théologique, la prière contemplative et la charité héroïque ne sont pas, après tout, des vertus spécifiquement chrétiennes : des athées peuvent parvenir à la maturité, des non-catholiques à la précision théologique, des bouddhistes être des mystiques, des païens faire preuve d'une générosité héroïque. Le résultat spécifique de l'éducation chrétienne est le *sensus ecclesiae*, le «sens de l'Église». L'homme qui le possède plonge ses racines dans l'autorité vivante de l'Église ; il vit dans la fécondité d'invention de la foi et parle en termes inspirés par les dons de l'Esprit.

Pour acquérir ce «sens», il faut revenir aux sources de la tradition chrétienne authentique, la redécouvrir par la lecture ; il faut participer par la prière, par la célébration liturgique, à une façon de vivre particulière. Ce sens naît de la rencontre du Christ ; il est la mesure de la profondeur vraie de la prière. Il est le résultat de la pénétration du contenu de la foi qui se diffuse dans la lumière de l'intelligence et la force de la volonté. Lors du choix d'un être adulte pour le diaconat ou la prêtrise, nous rechercherons chez lui la présence de ce «sens», plutôt que d'accepter des références théologiques ou de considérer le temps qu'il aura passé hors du siècle. Nous ne lui demanderons pas la compétence professionnelle pour enseigner son public, mais l'humilité prophétique nécessaire à l'animation d'un groupe de chrétiens.

Je soutiens que se préparer chaque semaine à la célébration liturgique par des lectures spirituelles est finalement une

dans leur diocèse, ils puissent agir avec plus d'indépendance et d'originalité. Les résultats ne correspondent pas aux intentions. La majorité des évêques acquiert la mentalité bureaucratique nécessaire pour assurer la ronde des réunions toujours plus fréquentes. Ces organismes exigent le recrutement d'un personnel entraîné sur place et issu du clergé local. Les paroisses, quant à elles, sont encore plus prisonnières que par le passé des contrôles d'une administration routinière qui interdit tout effort apostolique nouveau.

Dans l'Église tout entière, la survie du clergé dépend en partie de l'association de deux éléments : le service du culte et l'autorité, le prestige clérical. Cette union contribue encore à étayer la structure en place. Les prêtres employés par l'Église forment une réserve de personnel où l'on puise pour assurer le fonctionnement de l'organisation administrative. Les ministres du culte affirment, pour leur part, que continueront d'apparaître des hommes désireux de faire carrière dans le sacerdoce. Que l'on vienne à ordonner des laïcs, matériellement indépendants, et l'édifice administratif ne manquera pas de se lézarder. Au reste, ceux qui sont en place dans le système, protégés et modelés par lui, redoutent instinctivement le recours à l'ordination de personnes qui conserveraient un emploi séculier. Le chancelier diocésain, le directeur des œuvres de charité et le curé se sentent tout aussi menacés par la « décléricalisation » que le président d'université catholique, le fournisseur d'habits ecclésiastiques et liturgiques et certains dirigeants civiques tel Saül Salinsky. C'est que tous, à leur façon, profitent ou dépendent du prestige du clergé. Et pourtant, l'ordination d'hommes pourvus d'un emploi séculier pourrait bien être un événement générateur de progrès pour l'Église.

Certains ecclésiastiques commencent de s'apercevoir que la sécurité dont ils bénéficient finit par étouffer toute initiative personnelle, surtout si elle s'accompagne d'un contrôle tatillon. Ainsi, un prêtre qui a une bonne connaissance de la théologie est assuré de conserver un emploi sa vie durant, mais ce peut être celui de comptable si on l'a surpris à lire quelques auteurs étrangers que l'on tient pour « suspects ». Réciproquement, un évêque d'Amérique latine peut fort bien envoyer un prêtre

poursuivre en Europe des études sociologiques, et puis décider de créer un service diocésain de recherche pour utiliser cette compétence nouvelle.

Certains prêtres demeurent insatisfaits, soit parce qu'ils se sentent trop tenus en lisière pour accomplir un travail valable, soit parce qu'ils ont l'impression d'être mal préparés à la tâche qui leur incombe. Dans le premier cas, on propose comme remède une meilleure définition du travail à accomplir ; dans le second, une meilleure formation pour le titulaire du poste. Ces deux solutions ne constituent que des palliatifs dérisoires. N'hésitons pas à poser la question : ne faudrait-il pas que ce travail du prêtre soit détaché du contrôle de l'Église, tandis que le prêtre serait mis en demeure, soit de résigner ses fonctions, soit de s'élever réellement à la hauteur de sa tâche – définie selon certaines conditions et soumise à un contrôle laïc ? Naturellement, si nous voulons demeurer dans le cadre du présent système, nous ne parviendrons pas à résoudre notre problème : celui de l'insatisfaction des prêtres.

Par conséquent, les cinq années à venir verront proliférer les programmes de stages de recyclage, car ni le noviciat ni le séminaire ne répondent plus aux besoins de formation d'un personnel qualifié, capable de s'adapter à cette Église dite nouvelle, avec ses multiples commissions spécialisées, ses bureaux, ses secrétariats. Lorsqu'il s'agira de faire appliquer ces programmes, un danger apparaîtra : beaucoup seront amenés à se demander si la nécessité du stage ne dissimule pas une autre nécessité, celle de se préparer à rejoindre les rangs de la vie séculière, à subvenir à ses besoins comme les autres hommes, à se comporter dans le monde comme un adulte.

Les diocèses et les congrégations religieuses font de plus en plus appel à des conseillers en gestion, dont les critères de réussite sont ceux de l'Association américaine pour le management et qui, évidemment, partent de la prémissse que la structure de l'entreprise doit être maintenue. La formation du personnel clérical est alors conçue dans une optique étroite, limitée à l'idée d'un développement de l'efficacité administrative. Il ne s'agit que d'améliorer la capacité de faire fonctionner un ensemble plus complexe. Une retraite ne sert qu'à confirmer l'attachement

personnel d'un homme à des structures établies. Il devient nécessaire de concevoir une formation véritablement *adulte*, en ce qu'elle conduirait à poser de vraies questions : cette institution doit-elle se fonder sur la routine ou sur la révélation ? Dois-je, en tant qu'homme entièrement dévoué au service de l'Église, faire encore partie de l'institution, afin de la renverser, ou la quitter pour vivre l'avenir ? L'Église a besoin d'hommes qui recherchent cette sorte de remise en question consciente et critique : des hommes profondément fidèles à l'Église, mais décidés à ne plus se satisfaire de la sécurité qu'elle leur offre, à se libérer du contrôle hiérarchique et à travailler pour que l'Église cesse d'être l'Établissement à la suite d'une réforme venue de l'intérieur. La mentalité cléricale traite avec mépris les quelques petits groupes qui œuvrent actuellement dans ce sens, considérés comme des éléments dangereux et subversifs.

On trouverait un excellent exemple d'une éducation tombant sous le coup de ce jugement dans le Mouvement pour la formation des religieuses (SFM) aux États-Unis. Ce mouvement tient une place importante dans le développement de l'idée d'une sécularisation à l'intérieur de l'Église américaine. Vers 1955, des religieuses fondèrent cette association qui se proposait de permettre aux membres des communautés religieuses de bénéficier d'un enseignement professionnel supérieur. Certaines en profitèrent et présentèrent des doctorats d'université qui leur permettaient d'être candidates de plein droit aux postes universitaires. Précédemment, il leur fallait se fier au traitement préférentiel réservé traditionnellement aux ordres religieux dans les institutions de l'Église, sans que l'on se soucie de leur compétence ou de leur talent personnel.

Mais le fait de se savoir compétentes permit à beaucoup d'entre elles de prendre conscience du ridicule des contraintes qui leur étaient imposées par l'esprit clérical et le contrôle ecclésiastique. Certaines se virent dans l'obligation de quitter leur communauté pour entreprendre une carrière à leur convenance, d'autres choisirent de se consacrer à la lutte contre le contrôle répressif et destructeur de l'Église qui pesait sur leurs institutions. On considéra les premières comme des déserteuses, les secondes comme des agitatrices. Mais les congrégations

religieuses se virent peu à peu contraintes de permettre à leurs membres de rechercher un emploi temporaire ou permanent de leur choix, tout en ne cessant pas d'appartenir à leur communauté. Cette situation contribue à assurer à chacune la possibilité de prendre ses décisions, de choisir ses compagnes, son lieu de résidence et sa forme de vie dans la communauté.

Aux États-Unis, les mères supérieures ont les premières commencé de s'apercevoir de cette réalité nouvelle. Elles comprennent soudain qu'il n'est pas impossible que l'ère des congrégations religieuses s'achève. Les évêques ne sont pas encore parvenus à concevoir que cela puisse aussi être vrai du clergé traditionnel. Sans doute parce que le mouvement est plus faible dans le clergé lui-même, par suite de la nature particulière du clergé américain. Ce dernier s'est, en effet, habitué depuis plusieurs générations à son confort bourgeois, qui lui permet d'accepter paisiblement sa dépendance.

Quelques prêtres se rendent compte que l'exercice de leur ministère aurait tout à gagner s'ils se consacraient par ailleurs à des emplois séculiers où ils feraient l'expérience d'une responsabilité sociale et économique véritable. Nous voyons, par exemple, un prêtre voulant consacrer une partie de son temps aux arts mettre en doute le droit de l'évêque de faire de lui un employé de bureau, ou de le suspendre s'il entend chercher à travailler dans un atelier de Greenwich Village. Des réactions semblables sont maintenant nombreuses, mais elles suscitent dans le clergé deux réponses opposées. L'homme engagé se sent conduit à renoncer à ses priviléges ecclésiastiques, courant ainsi le risque d'être suspendu, tandis que le médiocre est enclin à réclamer que sa situation lui garantisse des bénéfices accrus et une responsabilité moindre.

Voyant les contradictions à la fois évangéliques et sociales que présente le développement de la bureaucratie, certains recherchent courageusement d'autres solutions possibles. J'en connais beaucoup qui se portent volontaires pour des travaux à plein temps dans les programmes de lutte contre la pauvreté, en tant qu'organisateur communautaire par exemple, ou enseignant, chercheur, etc. Tous entendent gagner leur vie, une vie de laïc célibataire, tandis qu'ils continuent d'exercer durant leur

temps de loisir leurs fonctions ministérielles au service des fidèles et sous l'autorité de leur évêque. Leur choix pose la question de savoir si le système est assez en prise sur la réalité pour évoluer vers une forme de « décléricalisation » personnelle qui n'impliquerait pas la suspension des ordres ni ne dispenserait du célibat.

Cette forme de sécularisation représenterait, certes, une menace pour le système paroissial existant, mais elle encouragerait ceux qui possèdent imagination et générosité à voler de leurs propres ailes; ils abandonneraient les anciennes structures ecclésiastique et cléricale à ceux qui choisissent la sécurité et la routine. Une telle solution effraierait tout aussi bien les évêques administrateurs et des hommes comme DuBay, qui réclament un statut de fonctionnaire. Les évêques désirent un plus grand nombre de clercs, mais se refusent à concevoir qu'ils puissent les traiter comme des employés; ils redoutent, en particulier, l'idée d'un pouvoir syndical. Ces évêques-là, de même qu'un DuBay, ne visent chacun à leur façon qu'un seul objectif : la continuation du système clérical.

L'hypocrisie du système n'échappe pas toujours aux laïcs : les groupes constitués pour une action contestatrice ou novatrice considèrent le clergé avec méfiance. Il est vrai que leurs membres n'hésitent pas, au nom de leurs convictions, à mettre leur carrière en danger, tandis que le prêtre ou la religieuse, découvrant l'existence d'un monde réel et se joignant tardivement à de telles actions, n'encourent tout au plus qu'une réprimande. Et d'habitude, le supérieur, fort de sa vérité, se permet de considérer avec indulgence, parfois avec plaisir, le courage de son subordonné. Car il est plus aisé de laisser un instant la bride sur le cou à quelques protestataires naïfs que d'affronter la terrible responsabilité du témoignage de l'institution chrétienne face à la société.

Pour que ce témoignage s'affirme, nous sera-t-il permis de prier pour que des prêtres encore plus nombreux choisissent cette véritable sécularisation ? Pour des prêtres quittant l'Église afin de frayer le chemin qui conduit à l'Église de demain ; pour des prêtres dont l'amour et la fidélité sont acquis à l'Église, mais qui risquent l'incompréhension et la suspension ; pour des

prêtres forts de leurs espérances, capables d'entrer dans la vie de tous les jours sans succomber à l'amertume et à la dureté ; pour des prêtres hors de l'ordinaire qui entendent vivre dès aujourd'hui la vie ordinaire du prêtre de demain ?

COMMENT SE PRÉSENTERA LE MINISTÈRE DE DEMAIN

Demain, c'est un laïc ayant reçu les ordres qui présidera aux réunions ordinaires d'une communauté chrétienne. Le ministère ne sera plus alors considéré comme un emploi, mais comme une occupation du temps de loisir. La « diaconie » prendra ainsi la place de la paroisse de naguère comme unité fondamentale institutionnelle de l'Église. Au lieu de voir des étrangers venir au rassemblement dominical, ce seront des amis qui se rencontreront périodiquement. Ce ne sera plus un scribe ou un fonctionnaire de l'Église qui assurera la présidence, mais un dentiste, un ouvrier d'usine ou un professeur, bref, quelqu'un possédant un travail indépendant. Le ministre sera alors un homme riche de sagesse chrétienne par suite de sa participation, au cours de sa vie, à une liturgie intime, plutôt qu'un diplômé de séminaire qui n'a que des formules « théologiques » pour toute expérience. La plénitude de son mariage, l'éducation de ses enfants justifieront la responsabilité spirituelle du ministre, tout autant que pouvait le faire l'acceptation du célibat comme condition légale de l'ordination.

Pourquoi ne pas entrevoir des familles se retrouvant autour d'une table, au lieu de voir comme maintenant une foule anonyme se rassembler autour d'un autel ? L'édifice consacré sanctifiait la cérémonie, la célébration sanctifiera la salle à manger. N'en déduisez pas que toutes les églises doivent être désaffectées ou aménagées en théâtres : l'évêque de Cuernavaca n'ignore pas, par exemple, la nécessité de la cathédrale dans la tradition latino-américaine – cathédrale où le témoignage s'inscrit dans la pierre, dont la beauté et la majesté reflètent la splendeur de la vérité chrétienne.

Les structures pastorales d'aujourd'hui portent la marque profonde de dix siècles de sacerdoce clérical et voué au célibat.

En 1964, le concile a fait un pas significatif vers un renouvellement en approuvant le diaconat marié. Ce décret est ambigu, puisqu'il pourrait amener à la prolifération d'un clergé de moindre valeur sans apporter, par ailleurs, de changement véritable. Mais il pourrait aussi conduire à l'ordination d'hommes adultes, matériellement indépendants. Le danger consisterait à développer un diaconat qui serait à la charge de l'Église, retardant ainsi la sécularisation nécessaire et inévitable du ministère sacerdotal.

Le prêtre «ordinaire» de demain, financièrement indépendant de l'Église, présidera chez lui à une réunion hebdomadaire d'une douzaine de diacres. Ensemble, ils liront les Saintes Écritures, puis étudieront et commenteront l'instruction de l'évêque pour la semaine. Si la messe a été célébrée au cours de la réunion, chaque diacre emportera l'eucharistie chez lui, où il la conservera avec son crucifix et sa Bible. Le prêtre rendra visite à ses «diaconies» et y présidera éventuellement la messe. Un certain nombre de ces «diaconies» se réuniront de temps à autre dans une salle louée, ou dans une église, pour une messe plus solennelle.

Libérés de leurs tâches d'administration et de direction, à la fois l'évêque et ses prêtres trouveront le temps nécessaire pour célébrer certaines occasions. Chaque semaine, l'évêque aura la possibilité de préparer et de faire circuler sa sélection de passages des Pères de l'Église et d'esquisser les grandes lignes de la discussion à leur propos. Lui et ses prêtres prépareront ensemble la liturgie domestique des «diaconies». Ces changements exigeront une attitude nouvelle envers l'obligation de la messe dominicale, ainsi qu'une réévaluation des pratiques rituelles de la pénitence.

Le droit canon actuel prévoit l'ordination des personnes dont la subsistance est garantie à vie par l'Église, et de celles nanties de biens suffisants. Restreindre l'ordination à cette sorte d'indépendance économique nous semble, de nos jours, sur prenant, sinon injuste. Aujourd'hui, un homme pourvoit à ses besoins par son travail, non pas en tenant sa place dans une hiérarchie. Cela ne va certainement pas à l'encontre des principes de droit canon de considérer la compétence professionnelle ou

l'acquisition personnelle et honnête d'une certaine aisance comme des critères d'indépendance, lorsqu'un homme sollicite l'ordination.

Le ministère sacramental des laïcs auxquels on aura conféré les ordres sacrés nous aidera à reconsiderer notre position face à l'opposition traditionnelle entre l'ecclésiastique et le laïc. À mesure que ces deux concepts apparaîtront comme dépassés, ce qu'ils avaient de transitoire nous deviendra évident. Le concile, résumant le développement historique des cent dernières années, s'est encore efforcé de donner deux définitions opposées du prêtre et du laïc n'ayant pas reçu l'ordination. À partir de l'antithèse apparente, l'avenir parviendra à une synthèse nouvelle transcendant les catégories d'aujourd'hui.

L'imagination ecclésiastique n'a pas encore trouvé de mots pour définir cet être nouveau : prêtre laïc, prêtre du dimanche, prêtre à mi-temps, ministre sécularisé, non-clerc ordonné... Quoi qu'il en soit, cet homme deviendra un jour le ministre authentique du sacrement et de la célébration, sans avoir rien de commun avec le touche-à-tout qui, le plus souvent, n'a ni le loisir ni la compétence requise pour approfondir une diversité surprenante de tâches sociales et psychologiques. Son apparition libérera enfin l'Église de la contrainte représentée par le système des bénéfices. Mieux encore, l'Église pourra renoncer à assurer des services si divers et si complexes qu'ils ont fini par faire du ministre un accessoire artificiel de fonctions sociales établies. Le laïc ordonné rendra superflu du point de vue pastoral l'idée d'un «pasteur catholique».

Il faut que l'Église s'éveille, nouvelle, au cœur de la ville. Les analogies pastorales traditionnelles ne peuvent que susciter l'étonnement dans le monde de l'asphalte, de l'acier et du béton. Le renouveau urbain et les expériences communautaires nouvelles réclament une révision de la terminologie de naguère. Monarchies, couronnes et sceptres n'ont plus cours. Les hommes ne veulent plus être les sujets d'un prince et ne parviennent pas à s'imaginer en brebis conduites par un berger. L'Église ne parvient plus à assurer l'unité de la communauté chrétienne quand elle se contente d'agir par des symboles dont toute la force se fonde sur une vision autoritaire. Les citadins

catholiques qui ont quelque éducation n'entendent plus se soumettre à l'autorité d'un curé lorsqu'il leur faut agir au sein de la communauté. Ils savent que sur le plan social l'action est œcuménique et séculière dans ses motifs, ses méthodes et ses buts. Le pasteur protestant ou le technicien laïc possèdent alors, peut-être, de meilleurs titres à assumer un rôle directeur.

Ceux qui maintenant sont capables d'une réflexion théologique ne vont plus demander au prêtre d'être leur directeur de conscience. Ils pensent par eux-mêmes et, souvent, ils possèdent depuis longtemps une connaissance théologique plus approfondie que celle de l'ecclésiastique. Les parents de bonne éducation libérale hésitent à confier leurs enfants au système clérical et à sa catéchèse «professionnelle». Ils s'aperçoivent qu'ils sont eux-mêmes appelés à les évangéliser et qu'ils possèdent les connaissances et la foi nécessaires pour mener cette tâche à bien.

Aucun catholique sincère ne saurait mettre en doute son acceptation du rituel qui témoigne qu'un homme a reçu de Dieu pouvoir de présider une assemblée chrétienne ou de conférer un sacrement; mais certains commencent de se rebeller contre les prétentions d'un ministre qui, par suite de son ordination ou de sa consécration, feint d'avoir les compétences nécessaires pour s'occuper de tous les problèmes de sa congrégation hétérogène, qu'elle soit la paroisse, le diocèse ou le monde.

La réorganisation de la vie contemporaine permet aux hommes d'écouter l'appel de la vocation et d'accepter des fonctions spirituelles à mi-temps. Le temps de loisir augmente avec la réduction des heures de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite et les avantages accrus de la sécurité sociale, et c'est ce temps qui pourra être consacré à la préparation et à l'exercice du ministère chrétien dans une société pluraliste et séculière.

On ne manquera pas d'élever des objections. Le prêtre laïc ou le diacre peuvent vouloir renoncer; ils peuvent commettre une faute grave, dont s'empare la rumeur publique; ils peuvent, eux ou leur épouse, devenir des facteurs de discorde dans la communauté chrétienne. Le droit canon actuel contient implicitement la solution : qu'ils soient alors suspendus de leur fonction. Dans cette perspective, la suspension deviendrait alors le choix d'un homme et d'une communauté, elle ne serait plus

seulement une punition dont l'évêque est seul juge. Le ministre ordonné choisira peut-être de défendre une position critiquable et controversée sur une question qui agite la société, et par là cessera d'être un symbole de l'unité sacramentelle. Il jugera peut-être nécessaire de devenir un signe de contradiction, non seulement envers le monde, mais aussi dans le monde. Dans ce cas, il reviendra à la communauté de lui signifier sa suspension. La communauté qui a reconnu son charisme et l'a présenté à l'évêque pour l'ordination doit également respecter sa liberté de conscience et lui permettre d'agir en conséquence. Il est ministre, mais il n'a pas de bénéfices particuliers, de revenus ecclésiastiques, de situation à défendre. Sa vie quotidienne n'a pas été réglée par son ministère, c'est bien plutôt ce dernier qui a été décidé en fonction de son engagement temporel.

MINISTÈRE ET CÉLIBAT

Les hommes éprouvent quelque difficulté à séparer ce que l'habitude ou la coutume ont réuni. En confondant l'état clérical, les ordres sacrés et le célibat, on a obscurci au sein de l'Église la compréhension de chacune de ces réalités, et il ne nous a plus été possible d'envisager de les distinguer. Les membres du clergé ont conservé leur définition socio-économique et leurs prérogatives, défendant leur droit exclusif au sacerdoce. L'opposition au projet d'ordination des laïcs se manifeste rarement par des arguments d'ordre théologique, sauf peut-être par une référence à la contradiction dans les termes «laïc ordonné» ou «prêtre laïc». Seuls les prêtres catholiques désireux de se marier, ou les pasteurs protestants craignant de perdre leur emploi clérical, se font les défenseurs de l'idée d'un prêtre marié qui continuerait d'être à la charge de l'Église.

Malgré les mises en garde officielles, les attaques se font violentes contre le fait de joindre indissolublement célibat et ordres sacrés. On appelle tous les arguments à la rescouasse, pastoraux, sociaux, l'exégèse des textes. À la suite de quoi, un nombre croissant de prêtres ne se contentent plus d'attaques verbales, mais renoncent à la fois au ministère et au célibat. Il

nous faut bien admettre que le problème est complexe, puisque deux aspects de la foi s'y rejoignent : le ministère sacramental du sacerdoce et le mystère personnel du renoncement. Au reste, notre langage séculier ne nous permet pas l'analyse subtile de leurs rapports mutuels. Il conviendrait alors, pour en faciliter l'approche et parvenir à leur compréhension, de nous poser trois questions séparées et de les étudier tour à tour : le choix volontaire du célibat, la vie religieuse, la prescription légale du célibat ecclésiastique.

De tous temps dans l'Église, des hommes et des femmes ont librement renoncé au mariage «pour l'amour divin». En conséquence, ils se contentent d'expliquer leur décision par leur découverte personnelle de leur vocation de servir Dieu. Cette expérience mystérieuse ne doit pas être confondue avec l'exposé rationnel des raisons qui justifient une semblable décision. Beaucoup ne comprennent pas ces idées raisonnables et, concluant qu'elles sont vides de sens, ils renoncent à leurs vœux. Les défenseurs du célibat interprètent souvent ce geste comme la manifestation d'un affaiblissement de la foi contemporaine. Je crois bien qu'au contraire on pourrait y trouver la preuve de la purification de leur foi : les hommes voient aujourd'hui plus clair dans les motifs avancés en faveur du célibat, qu'ils soient d'ordre sociologique, psychologique, voire mythologique. Ils s'aperçoivent qu'aucun d'entre eux ne parvient à justifier le renoncement chrétien authentique. Pour servir les pauvres, il n'est plus nécessaire, du point de vue économique, de renoncer au mariage ; pourquoi en ferait-on la condition légale de l'ordination ? Ou peut-on sérieusement prétendre que le célibat seul permet des études approfondies ? Ceux qui se sont auparavant satisfaits de ces raisons ne les comprennent plus, d'autant que le célibat ne peut plus compter pour sa défense sur l'approbation de la société.

Les justifications psychologiques avancées autrefois pour la défense de la chasteté ne sont plus guère recevables aujourd'hui. Bien des célibataires comprennent à présent qu'ils ont très jeunes renoncé au mariage parce que l'idée leur en déplaisait, les effrayait, qu'ils n'y étaient pas préparés ou qu'ils n'en éprouvaient pas la nécessité. Maintenant, leur position a

changé, soit parce qu'ils ont mûri et se connaissent mieux, soit parce qu'ils veulent se prouver qu'ils avaient tort. Ils tiraient vanité de leur «héroïsme» parce qu'ils restaient fidèles à leur vœu ; ils ne se sentent plus nécessairement des parias s'ils le trahissent.

L'étude comparée des religions révèle dans l'histoire de l'humanité plusieurs «raisons» à la continence. Disons qu'elles sont d'ordre ascétique, magique ou mystique. On emploie le terme «religieux» pour définir ces motifs, sans pour cela les rattacher à la foi chrétienne. Un ascète renonce au mariage pour être libre de prier, un mage pour sauver un enfant, un mystique recherche l'intimité nuptiale avec le «Tout». Notre contemporain sait que la chasteté ne rend pas la prière plus intense, l'amour plus ardent, les grâces reçues plus abondantes.

Aujourd'hui le chrétien qui, pour servir Dieu, choisit de renoncer au mariage et aux enfants ne cherche pas de justification rationnelle. Son choix est un risque que sa foi le conduit à prendre, que lui impose une expérience vécue au plus profond de lui-même, une expérience mystérieuse. Il choisit de vivre maintenant l'absolue pauvreté que chaque chrétien espère connaître à l'heure de sa mort. Sa vie n'est pas une preuve de la transcendance de Dieu, c'est bien plutôt tout son être qui en exprime la foi. Son renoncement lui est personnel, incommuniquable, comme peut l'être la décision d'un autre homme de préférer à toutes les femmes sa propre épouse.

Deux formes de contrôle sont apparues dans l'Église pour définir ce charisme évangélique : d'une part l'organisation sociale et juridique des communautés religieuses, de l'autre la célébration rituelle des vœux. Les ordres religieux offrent une structure communautaire dans laquelle chaque membre est censé approfondir l'engagement à la sainteté de son baptême et prendre en même temps sa place parmi le personnel administré par son supérieur. Ainsi, les congrégations disposaient d'un réservoir de main-d'œuvre qui leur permettait d'entreprendre des œuvres de bienfaisance ou de se lancer dans les affaires. Les tendances actuelles font apparaître que ces ordres religieux sont menacés d'une disparition plus rapide que les institutions paroissiales, diocésaines ou l'administration pontificale. De plus

en plus, les moines sortent de leur couvent pour suivre leur vocation personnelle.

Les chrétiens désireux de vivre le célibat évangélique éprouvent moins le besoin de rejoindre les communautés établies, y compris les instituts séculiers, mais ne manquent pas de reconnaître la nécessité de se joindre, de façon permanente ou temporaire, à d'autres chrétiens animés du même désir, afin de trouver un soutien mutuel dans leur difficile aventure spirituelle. Les communautés religieuses qui n'ont pas encore disparu se contentent d'offrir des lieux de prière et de recueillement ou d'abriter des centres de formation et de retraite spirituelles. Pour parvenir à cette sorte de pauvreté chrétienne et de témoignage, les congrégations s'emploient à édicter de nouvelles règles moins contraignantes, à approuver, par exemple, des robes plus courtes, des heures de prière moins nombreuses, et à encourager des expériences d'action sur le plan social. Ces réformes superficielles des règles annoncent seulement une disparition prochaine, mais pendant qu'elles se consacrent à ces aménagements juridiques leurs membres oublient, peut-être, leur peine et leur amertume face à un avenir menaçant.

À mesure que disparaissent les raisons traditionnelles de conserver les communautés définies par un statut légal, on recherche d'autres formes de vœux. L'Église a depuis longtemps reconnu la possibilité de l'engagement individuel. Nous finirons par cesser de concevoir ce problème comme étant exclusivement une affaire de législation. Car les vœux sont une réalité vivante et, comme nous voyons le renoncement s'exprimer de plus en plus au sein même du monde séculier, et non pas à l'abri des structures cléricales, il sera nécessaire de ne plus le définir par un acte juridique entraînant des obligations légales, mais bien plutôt de lui rendre son sens et sa joie dans la célébration liturgique d'une réalité mystique. L'Église a commencé d'aller dans cette direction depuis que la prise de voile a cessé d'être publique, solennelle et à jamais contraignante. Précédemment, en effet, celui qui prononçait ses vœux était censé renoncer publiquement à ses droits; aujourd'hui, un religieux bénéficie d'une dispense quand il annonce son intention de ne plus leur rester fidèle. Les vœux n'apparaissent donc plus comme une

affirmation irrévocable, mais plutôt comme une déclaration d'intentions qui pourraient éventuellement se modifier. Le religieux proclame bien haut qu'il n'est pas marié, qu'il ne se mariera pas, quitte à changer d'avis. Nous sommes passés de l'idée d'un «état» religieux à celle d'une «étape». Ce légalisme présente un aspect confus et pharisién qui retire toute force à cette forme de témoignage par rapport au monde séculier.

La célébration des vœux devrait être un rite établi par l'Église, attestant publiquement de sa foi dans l'authenticité d'une vocation et d'un charisme chrétien individuel. Cette célébration serait, par conséquent, exceptionnelle et réservée à ceux qui auraient, pendant de nombreuses années, pratiqué ce renoncement dans le siècle. L'Église manifesterait ainsi sa volonté de confier le témoignage d'un mystère à la fidélité de ces nouveaux «moines». Dans cette perspective, nous retrouvons l'analogie réelle et profonde entre le mariage chrétien et le renoncement : les deux sacrements célèbrent la reconnaissance par le chrétien de la plénitude d'un engagement enraciné et vécu dans la véritable société des hommes.

De nombreux ecclésiastiques mettent en doute qu'il y ait un lien indissoluble entre le célibat et le sacerdoce, tandis que le pape insiste sur la nécessité de ne pas les séparer, sans pour cela trouver d'argument décisif dans la doctrine ou dans la tradition. Je suis persuadé que notre génération doit se soumettre à ses directives et que l'émergence d'une nouvelle Église pastorale dépend de notre obéissance. En fait, la position du pape contribue à la disparition rapide du clergé sous sa forme actuelle.

On nous propose divers remèdes au déclin des vocations et à la multiplication des défections; on parle d'un clergé marié, des sœurs et des laïcs promus aux fonctions pastorales, de campagnes d'information destinées à relancer les vocations, d'une redistribution mondiale du clergé actuel. Je ne vois là que de timides efforts pour redonner un souffle de vie à un organisme moribond.

Notre génération n'a pas besoin de l'ordination sacerdotale d'hommes mariés; nous avons bien assez de prêtres qui ne le sont pas. Cette décision, qui d'un côté ne contribuerait qu'à retarder une véritable réforme pastorale, de l'autre continuerait

formation meilleure à l'exercice du ministère que de se spécialiser dans les études théologiques. Je n'entends pas, pour autant, sous-estimer l'importance de telles études conduites de façon rigoureuse. Je ne veux que les mettre à leur juste place. Car la fonction de la théologie consiste finalement à éclairer un juge contemporain, ou à vérifier s'il est conforme à la vérité révélée. Cette expression contemporaine de la vérité révélée n'est que le résultat de la foi de l'Église. La fonction de la science théologique est, par conséquent, analogue à celle de la critique littéraire. La *lectio divina* s'apparente de très près à ce goût qui permet d'apprécier les œuvres littéraires. La théologie éprouve notre fidélité, la lecture spirituelle nourrit notre foi. À mesure que grandissent la complexité et la spécialisation des sciences sociales, en réponse aux problèmes de la société technologique, de plus en plus la fidélité de la communauté chrétienne dépend de sa compétence à exprimer la foi dans un langage neuf pour le chrétien, dont la vie se trouve placée dans une situation qui n'a jamais encore été interprétée à la lumière de l'Évangile. L'Église grandira dans la simplicité d'enfance de sa foi et dans la profondeur spirituelle de sa théologie.

Presque tout ce que l'on considère maintenant comme science théologique échappera à la compétence exclusive de l'Église. Déjà la plupart des matières enseignées dans les séminaires le sont également dans les universités séculières par des hommes compétents de toutes confessions. Avec la fermeture des séminaires, le théologien généraliste qui prétendait avoir compétence en tout disparaîtra lui aussi. L'étude de la théologie s'orientera vers une recherche et un enseignement spécialisés. Les professeurs chrétiens d'université, pourvus du sens de l'Église, dirigeront les étudiants vers une unité biblique et ecclésiale de leurs études, une tâche qui ne fut jamais l'objet des programmes d'études ecclésiastiques.

L'étude de la théologie sera également plus répandue. Le diplômé de l'enseignement supérieur chrétien désirant participer plus activement à la liturgie hebdomadaire d'un petit groupe recherchera l'approfondissement de l'analyse spirituelle dans des études et des lectures théologiques conduites de façon systématique. Il en aura la possibilité, nous l'avons vu, grâce au

temps de loisir dans notre société. Ceux qui, à des années d'étude et de participation liturgique, auront associé l'ascétisme qui conduit à la chasteté volontaire seront prêts à assumer les charges de l'épiscopat.

De façon croissante, la fonction éducatrice de l'Église cessera de s'exprimer en lettres pastorales condamnant l'avortement et en encycliques recommandant la justice sociale. L'Église découvrira une foi et une puissance nouvelles dans le Verbe révélé, retentissant dans la célébration joyeuse des petites communautés chrétiennes.

Nous pouvons faire confiance à l'Esprit qui, continuellement, recrée l'Église, qui est présent et créateur dans chaque célébration chrétienne, qui rend les hommes conscients du royaume resté vivant en eux-mêmes. Et qu'il n'y ait que quelques fidèles autour du diacre, ou que l'Église soit présente autour de l'évêque, la célébration chrétienne renouvelle l'Église *tout entière*, toute l'humanité. L'Église rendra clairement visible la foi chrétienne comme la révélation progressive dans la joie du sens personnel de l'amour, ce même amour que tous les hommes vont célébrer.